



## **MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES** – Liste officielle des clubs bénéficiaires saison 2024/2025

En application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, et suite au PV de la Sous-Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 06/06/2024, sont indiqués ci-dessous les clubs bénéficiaires et les équipes affectées pour l'ensemble de la saison 2024/2025 :

- ENT NANCRAY CHAMBON NIBELLE → 1 joueur (Seniors D1)
- CHAINGY ST AY → 2 joueurs (Seniors D2)
- JARGEAU ST DENIS FC → 1 joueur (Seniors D2) →1 joueur (U15 D1)
- FC SEMOY → 1 joueur (Seniors D2)
- BONNY BEAULIEU FC → 2 joueurs (Seniors D2)
- LA FRATERNELLE NOGENT → 1 joueur (Seniors D4)
- REV PATAY → 1 joueur (Seniors D3)
- FC ST PERAVY ORMES → 1 joueur (Seniors D3)
- RC CHATILLON → 1 joueur (Seniors D3)
- US CHALETTE → 1 joueur (Seniors D2)
- US POILLY AUTRY → 1 joueur (Seniors D2)